

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2009

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DES SERVICES TOURISTIQUES - (n° 1722)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

M. Chassaigne, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard,
Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz,
M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 15

À la dernière phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« depuis moins de deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer la délimitation dans le temps pour un associé de faire valoir par une décision de justice la possibilité de se retirer de la société d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé en cas d'attribution de ses parts par voix de succession.